



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

ARRETE N° 2012 - 45 DU 19 JAN, 2012

Portant agrément de séjours de « vacances adaptées organisées » pour adultes handicapés
à l'Association Loisirs Séjours Côte d'Azur »

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.114 ;

VU le code du tourisme, notamment ses articles L.211-1, L.211-2, L.212-1 et L.212-3, L.412-2, R.212-42, R.212-45, R.212-47, R.412-8 à R.412-17

VU l'arrêté n°2011-522 du 12 octobre 2011 portant délégation de signature à Mr Jacques CARTIAUX, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

SUR proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association Loisirs Séjours Côte d'Azur est agréée en vue d'organiser des séjours « vacances adaptées organisées », avec hébergement d'une durée supérieure à 5 jours destinés spécifiquement à des groupes constitués de plus de trois personnes handicapées majeures au sens de l'article L114 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 2 : L'agrément, valable sur le territoire national, est accordé pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'organisme est tenu de transmettre au Préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, chaque année, le programme de ses activités pour l'année suivante en lui indiquant les informations mentionnées à l'article R.412-11 du code du tourisme.

ARTICLE 4 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R.412-17.

ARTICLE 5 : le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 19 JAN. 2012

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint
pour les Affaires Régionales

Frédéric BEAUDROIT